**Procès-verbal de la réunion du conseil municipal**

**du vendredi 15 janvier 2021 à 18 heures**

Séance ouverte à 18 h 00.

Etaient présents :

Monsieur Denis HONORE, Maire, Président de séance

Mesdames Patricia ANAHORY SILVA, Sylviane DESGRAND, Marion FRAISSE et Jessica MEYRAND-ROUILLER, Messieurs Florian ARNAUD, Maximilien CAVATA, Vincent CHENEVIER, Stéphane DESGLENE, Dominique DILIGENT et Thomas FOREL

Etaient absents excusés : Mesdames Gladys BONNET TREMOUILHAC, Danielle FRERE et Blandine MONTERIMARD et Monsieur Clément PELISSIER.

Monsieur Thomas FOREL est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à rajouter deux délibérations à l’ordre du jour concernant la subvention du centre aéré ainsi que la subvention exceptionnelle pour un jeune de Villevocance scolarisé dans une structure pour l’insertion et l’emploi des jeunes, le conseil municipal accepte à l’unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l’examen des affaires inscrites à l’ordre du jour.

Affaire n°1 : **Tarification salle polyvalente**

Monsieur le Maire présente le mode de réservation et la tarification de la salle polyvalente applicable au 1er janvier 2021.

**TARIFS**

Salle polyvalente :

Associations/particuliers de Villevocance : 250 € dont 100 € d’ares.

Associations/particuliers extérieurs : 500 € dont 200 € d’ares.

Location non festive (commerciale, particulier) en semaine du lundi au jeudi : 50 €

Buvette de la salle polyvalente :

Associations/particuliers de Villevocance : 75 € dont 30 € d’ares.

Associations/particuliers extérieurs : 150 € dont 60 € d’ares.

Location à une association pour une activité régulière au sein de la salle polyvalente ou du dojo : 50 € par an.

Voté à l’unanimité

Affaire n°2 : **Modification tarifs marchands ambulants**

Monsieur le Maire explique que pour l’occupation du domaine public sont créés :

* + un droit de place de 0,50 € le mètre linéaire,
  + un droit de branchement électrique par jour d’utilisation de 1,50 €,
  + Pour les Food-trucks venant hebdomadairement, un forfait de 55 € par trimestre sera demandé.

- Pour les marchands ambulants venant hebdomadairement : la périodicité de recettes se fera une fois par trimestre.

- Pour les marchands ambulants venant occasionnellement : l’encaissement se fera lors de leur arrivée sur la commune.

Voté à l’unanimité

Affaire n° 3 : **Convention « classe orchestre » année scolaire 2020-2021**

Le conseil municipal accepte la convention pour une participation de 62 € par élève.

Voté à l’unanimité

Affaire n° 4 : **Convention financière Ecole Privée St Joseph**

Monsieur le Maire informe que, suivant la convention passée entre la commune et l’école privée St Joseph en date du 18/02/2020, pour une durée de trois ans, le calcul du coût des élèves pour l’année scolaire 2020-2021 est de 25 054,00 euros.

Affaire n° 5 : **Modification du montant concernant la demande de subvention du chemin piétonnier**

Le conseil municipal accepte le changement du montant de la demande de subvention pour le projet de réalisation d’un chemin piétonnier le long de la route départementale 121, pour un montant de 105 000 €.

Voté à l’unanimité

Affaire n° 6 : **Engagement liquidation et mandatement des dépenses d’investissement dans l’attente de l’adoption des budgets primitifs 2021**

Cette délibération permet d’engager les dépenses nouvelles d’investissement et d’assurer ainsi la continuité des services (avant le vote du budget primitif).

Voté à l’unanimité

Affaire n° 7 : **Moratoire sur le déploiement de la 5G sur le territoire de Villevocance**

Le Conseil Municipal, après en voir délibéré :

* SOUHAITE que le gouvernement commande la réalisation d’une étude globale et indépendante sur les impacts climatiques, environnementaux, sanitaires, technologiques et financiers de la 5G.
* DEMANDE qu’un débat public sur la 5 G soit organisé au niveau local et national,
* DEMANDE que les villes concernées soient consultées avant la mise en œuvre effective de la 5G à haute fréquence sur le territoire.

Voté à l’unanimité

Affaire n° 8 : **Subvention centre aéré**

Après présentation de l’avenant de la convention, la commune de Villevocance accepte la participation de la subvention qui s’élève à 2 891,60 € pour la commune de Villevocance.

Voté à l’unanimité

Affaire n° 9 : **Demande de subvention exceptionnelle pour un jeune de Villevocance scolarisé dans une structure pour l’insertion et l’emploi des jeunes**

Monsieur le Maire présente une demande de subvention exceptionnelle pour un jeune de Villevocance scolarisé dans une structure pour l’apprentissage en esthétique, cosmétique et parfumerie, cette demande s’élève à 124 euros, le conseil municipal valide cette demande.

Pour : 10 Contre : 2 Abstention : 2

La séance est levée à 18 h 35.